

CHAMPIONNATS PAR ÉQUIPES



INTERCLUBS SENIORS 2026

DAMES

DQDN3/LIGUE 1/LIGUE 2

MESSIEURS

DQDN4/LIGUE 1/LIGUE 2/LIGUE 3

RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT

Version du lundi 30 mars 2026

Les présents règlements s'appuient sur les Règlements Administratifs et Sportifs de la FFT,
version 2026, ci-après dénommés RA FFT et RS FFT.

Pour tout point non évoqué dans le présent règlement, se référer aux RA et RS FFT 2026



Article A. Les règles incontournables

Rappel des règlements FFT :

- RS préambule Chapitre II : « Au cours d'une même année sportive, un même joueur ne peut jouer en épreuves par équipes que pour un seul club affilié à la FFT. »

A.1. Qualification et Statut Sportif des joueurs

- (a) La licence des joueurs qui ne sont pas inscrits sur la liste initiale (Art. B) doit être prise au plus tard la veille de la journée de compétition.
- (b) Pour jouer en Championnat par équipes, la licence ne doit pas comporter l'une des mentions suivantes : « **Non EQ** » (Non Équipe), « **ND** » (classement Non Déterminé), « **Classement Présumé** » ou « **Hors Compétition** ».
- (c) Tout compétiteur ne satisfaisant pas à ces conditions de licence ne pourra pas participer, sous peine de disqualification de son équipe pour les rencontres concernées.
En cas de victoire du compétiteur concerné, celle-ci ne sera pas prise en compte dans son palmarès individuel.

A.2. Composition des équipes, classement des joueurs

- (a) Lors de chaque rencontre, la participation de joueurs « **NvEQ** » est limitée à **2 joueurs**.
- (b) Pour toute rencontre prévue initialement le même weekend (même si celle-ci a été avancée ou reportée), **un même joueur ne peut jouer dans deux équipes différentes**, toutes divisions confondues.
- (c) Les compositions doivent tenir compte du **classement des joueurs au jour effectif de la rencontre**.

A.3. Juge-Arbitrage et Arbitrage

- (a) Pour toute rencontre, la présence d'un **Juge-Arbitre (JAE) est obligatoire**. La rencontre se joue sous sa responsabilité.
- (b) En cas de réclamation ou de litige, c'est à lui que le Comité d'Organisation décisionnaire compétent s'adressera avant toute décision.
- (c) Avant le lancement des parties, **il appartient au Juge-Arbitre de vérifier la qualification des joueurs présentés par les capitaines ainsi que leur identité** (pièce d'identité à présenter). Le constat a posteriori de la présence de joueurs non qualifiés entraînera la disqualification des équipes concernées sur ces rencontres.
- (d) En DQDN, le club qui reçoit doit mettre à disposition du Juge-Arbitre **un Superviseur de court** (qualification minimale de A1, JAE1 ou JAT1), ou des arbitres qualifiés pour chaque partie. Leur absence sera sanctionnée par un avertissement la 1ère fois, puis par la perte de 2 points au classement la ou les fois suivante(s).

A.4. Saisie des résultats

- (a) La saisie de la Feuille de Match dans l'application **Ten'Up est obligatoire**.
- (b) Elle doit être effectuée **par le Juge-Arbitre** le jour de la rencontre.
- (c) En plus des résultats proprement dits, il est impératif de saisir les coordonnées des Capitaines, du Juge-Arbitre, et des éventuels Arbitres/Superviseurs..
- (d) Le manque de saisie du nom du Juge-Arbitre sera bloquant.

Ne pas saisir « Absence d'Arbitre » si ce n'est pas requis - (uniquement requis DQDN & Nationale)

Article B. Listes des joueurs

B.1. Inscription des équipes

- (a) Pour chaque équipe, le club doit communiquer au Comité d'Organisation des Équipes Seniors (via ADOC) **une liste de minimum 5 joueurs** ordonnés suivant leurs classements.
- (b) La date butoir de saisie de ces listes est fixée au **dimanche 12 avril 2026**.
- (c) Chaque liste doit comporter a minima 5 joueurs et au maximum 10.
- (d) Une fois les listes publiées, il ne sera plus possible d'ajouter de joueurs mieux classés que le 4ème (dernier joueur brûlé).

B.2. Joueurs Brûlés

- (a) Les 4 premiers joueurs de la liste sont dits « **brûlés** ».
- (b) Un joueur brûlé ne peut en aucun cas figurer dans la composition d'une équipe inférieure. Il peut néanmoins être déclaré dans une équipe supérieure.
- (c) Si le club a plusieurs équipes engagées, alors la liste des joueurs brûlés doit respecter l'ordre des classements d'une liste à l'autre (*au moment de l'inscription*).

B.3. Qualification des joueurs Hors Liste

- (a) En cours de championnat, **tout joueur dont le classement d'avril est inférieur ou égal à celui du dernier joueur brûlé** initialement déclaré d'une équipe pourra être intégré dans sa composition.
- (b) Dès qu'un joueur apparaît dans une composition d'équipe, il intègre la liste de joueurs et pourra jouer avec cette équipe, quelle que soit l'évolution de son classement.

FAQ

- La composition de l'équipe 1 comporte 5 joueurs minimum et les 4 premiers sont brûlés. Est-ce que le 5ème joueur peut figurer sur la liste de mon équipe 2 ?
OUI, à partir du 5ème inscrit, tous les joueurs peuvent figurer dans l'équipe inférieure
- Peut-on faire jouer un joueur hors liste ?
OUI, si son classement est inférieur ou égal au 4ème joueur inscrit initialement dans la liste; Le classement à prendre en compte est celui de la date de publication des listes (avril)
- Lors d'une journée de championnat, est-ce qu'un joueur de l'équipe 2 peut être mieux classé qu'un joueur de l'équipe 1 ?
OUI, on ne s'occupe pas des classements d'une équipe à l'autre, du moment que le joueur était bien inscrit dans la liste au départ.
- un joueur inscrit en équipe 1 et en équipe 2 peut-il jouer la journée 2 avec l'équipe 2 le samedi et avec l'équipe 1 le dimanche ?
NON, on ne peut jouer que dans une seule équipe par weekend.
- Un classement mensuel sort en cours de championnat. Faut-il jouer avec le nouveau classement le weekend qui suit la parution de ce nouveau classement ?
OUI, dès qu'un classement paraît, on joue avec son nouveau classement.

Article C. La rencontre



Les rencontres se déroulent prioritairement en extérieur, sur 2 terrains de même surface. En cas de repli (intempéries), un seul terrain suffit.

C.1. Composition des équipes

- (a) À chaque rencontre, la composition d'équipe doit respecter les règles de qualification des joueurs.
- (b) On ne s'occupe pas de la hiérarchie des classements d'une équipe à l'autre.
Un joueur en équipe inférieure peut être mieux classé qu'un joueur en équipe supérieure
- (c) Toutes les rencontres se déroulent **en 4 simples et 2 doubles**.
- (d) Tout joueur susceptible de jouer en double doit être déclaré au début de la rencontre.

C.2. Déroulement des Rencontres

- (a) Le début des rencontres est fixé à 9h le dimanche (13h le samedi suivant en cas de report),
- (b) Les formats de matchs sont : Simples au format 1 et Doubles au format 4,
- (c) En cas d'intempéries et s'il n'y a pas assez de terrains de repli pour toutes les rencontres sur site, la priorité doit être donnée aux rencontres des divisions les plus hautes.
- (d) Les parties sont disputées dans l'ordre suivant : simples n°4 et 2, puis 3 et 1, puis doubles 2 et 1 (Rappel : 30 min. max entre le dernier simple et les doubles).

Calendrier du Championnat

Mars						
L	Ma	Me	J	V	S	D
						01
02	03	04	05	06	07	08
09	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Avril						
L	Ma	Me	J	V	S	D
Période de Saisie des listes définitives d'équipe (par les clubs)						
30	31	01	02	03	04	05
06	07	08	09	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

 Journées officielles
les dimanches à 9h

 Jours fériés

 Journées de Report
les samedis suivants à 13h

 Mise à jour
du Classement

 Barrages montées

ATTENTION!

Les reports doivent être validés par la Ligue !

 competition.auvergnehonealpes@fft.fr

Mai						
L	Ma	Me	J	V	S	D
				01	02	03
04	05	06	07	08	09	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Juin						
L	Ma	Me	J	V	S	D
01	02	03	04	05	06	07
08	09	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

dernier jour possible de
Report pour J4/J5

dernier jour possible de
Report pour J1/J2/J3

Article D. Date de rencontre et Report

*Les dates officielles de rencontres sont indiquées sur le calendrier, page précédente.
Elles peuvent être avancées (D.3) et éventuellement repoussées, sous condition (D.1)*

D.1. Conditions des reports

- (a) Seuls les reports dus aux mauvaises conditions climatiques (rendant les terrains impraticables) sont autorisés. Néanmoins, un accord préalable des 2 capitaines, transmis au Comité d'Organisation compétent le mercredi précédant la date initiale de la rencontre, pourrait donner lieu à dérogation exceptionnelle sur ce point.
- (b) Afin de mettre à jour la date sur Ten'Up, **tout report doit faire l'objet d'une information par mail au Comité d'Organisation**, le soir de la date initiale (pas avant), en précisant la cause et la date du report.
- (c) Dates butoirs | aucun report ne pourra excéder :
 - le **dimanche 24 mai 2026** pour les rencontres des journées 1/2/3
 - le **dimanche 14 juin 2026** pour les rencontres des journées 4/5.
- (d) En cas de report, c'est d'abord la date officielle du report (Cf. Calendrier) qui doit être utilisée, **sauf si les 2 capitaines font part de leur accord par mail à l'organisateur, avant la rencontre**. Cependant, il est important de souligner que ces reports doivent respecter les alinéas précédents.
- (e) Si la rencontre a été reportée et que l'équipe visiteuse s'était déplacée, la rencontre reportée doit alors se dérouler prioritairement dans le club de l'équipe visiteuse.
- (f) **Tout report non autorisé ou ne respectant pas les dates butoirs** pourra être sanctionné par la **disqualification** d'une équipe, voire des 2 équipes. Il est donc plus que conseillé de prévoir un repli couvert pour les rencontres reportées aux dernières dates-butoirs autorisées

D.2. Rencontres inachevées

- (a) Toute rencontre inachevée, dont le résultat n'est pas acquis, et reportée à un jour ultérieur doit être recommencée intégralement (la composition des équipes peut alors être modifiée).
- (b) Le Juge-Arbitre doit saisir sur Ten'Up la Feuille de Match incomplète de la rencontre (décocher les parties non jouées et/ou non terminées) pour que les parties terminées soient comptabilisées dans le palmarès des joueurs.

D.3. Rencontres avancées

Une fois les calendriers promulgués et avec accord des 2 capitaines, une rencontre peut toujours être avancée par rapport à sa date officielle. Il faudra néanmoins en informer le Comité d'Organisation pour une mise à jour sur Ten'Up.

Article E. Forfait, Forfait Général, Disqualification – Sanctions Financières

RS FFT 113 : « L'équipe déclarant deux fois forfait [et/ou disqualifiée] lors d'un championnat se déroulant par poules est automatiquement forfait général [...] »

- (a) Les amendes stipulées ci-après sont à régler par le club à la Ligue (par virement ou par chèque) dès réception de la facture.
- (b) Le club ne pourra en aucun cas inscrire d'équipe dans une compétition tant qu'il ne se sera pas acquitté de ses amendes.
- (c) Le forfait d'une équipe est passible d'une amende de 50€**
- (d) Le forfait général d'une équipe est passible d'une amende de 150€.**
- (e) La saisie du nom d'un Juge-Arbitre alors qu'il n'était pas présent sera sanctionnée par une disqualification de l'équipe recevant, en plus d'une saisine de la Commission Régionale des Litiges.

Article F. Résultats des Rencontres et Classement des équipes

- (a) Chaque partie gagnée (simple et double) rapporte 1 point.
- (b) À l'issue des rencontres en phase de poules, chaque équipe est créditée de :
 - 3 points par victoire - 1 point en cas de disqualification
 - 2 points par résultat nul - 2 points en cas de forfait
 - 1 point par défaite
- (c) En cas d'égalité de points entre plusieurs équipes à l'issue de la phase de poules, leur classement est établi en tenant compte, à l'occasion de toutes les rencontres :
 - de la différence des scores des rencontres gagnées et perdues par chacune d'elles (par score de rencontre, on entend le résultat final de la rencontre) ;
 - puis, en cas de nouvelle égalité, de la différence des nombres de manches gagnées et perdues par chacune d'elles (rappel : le super-jeu-décisif est une manche);
 - puis en cas de nouvelle égalité, de la différence des nombres de jeux gagnés et perdus par chacune d'elles.
- (d) Lorsque les équipes à égalité n'ont pu être départagées par les méthodes successives décrites ci-dessus, ces mêmes méthodes doivent être appliquées aux seuls résultats des rencontres les ayant opposées, avant un éventuel recours au tirage au sort.
- (e) L'équipe ayant déclaré forfait ou ayant été disqualifiée lors d'une rencontre de poule se verra attribuer une défaite sur un score forfaitaire correspondant au nombre total de points qu'il y a en jeu pour la rencontre. Pour les calculs de manches et de jeux, on applique le plus grand écart possible suivant le format de jeu (par exemple 6/0 6/0 si les manches sont en 6 jeux).

MONTEES / DESCENTES

INTERCLUBS SENIORS DAMES 2026 - DIVISIONS LIGUE

DQDN3	3	A	B	C
	18	6	6	6

- 3 équipes 1ères de poules montent en N3 pour 2027
 - Les 5èmes et 6ème de poule descendent en LIGUE 1
 - En fonction du nombre d'équipes reléguées de N3, les équipes classées à la 4ème place de leur poule pourront être reléguées en LIGUE 1

LIGUE 1	8	A	B	C	D	E	F	G	H
	40	5	5	5	5	5	5	5	5

- 4 équipes montent en DQDN pour 2027
 - 8 Equipes 1ères de poules disputent une rencontre de barrage pour la montée en DQDN
 - Les 5èmes de poule descendent en LIGUE 2

LIGUE 2	14	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N
	79	6	6	6	6	6	6	6	6	6	5	5	5	5	5

- 7 équipes montent en LIGUE 1 pour 2027
 - 14 Equipes 1ères de poules disputent une rencontre de barrage pour la montée en LIGUE 1
 - Les 5èmes et 6ème de poule descendent en DIVISION DEPARTEMENTALE

INTERCLUBS SENIORS MESSIEURS 2026 - DIVISIONS LIGUE

DQDN4	5	A	B	C	D	E
	25	5	5	5	5	5

- 5 équipes montent en N4 pour 2027
 - Les 5èmes de poule descendent en LIGUE 1
 - En fonction du nombre d'équipes reléguées de N4, les équipes classées à la 4ème place de leur poule pourront être reléguées en LIGUE 1

LIGUE 1	10	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
	50	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5

- 5 équipes montent en DQDN pour 2027
 - 10 Equipes 1ères de poules disputent une rencontre de barrage pour la montée en DQDN
 - Les 5èmes de poule descendent en LIGUE 2

LIGUE 2	15	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
	87	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	5	5	5

- 15 équipes 1ères de poules montent en LIGUE 1 pour 2027
 - Les 5èmes et 6ème de poule descendent en LIGUE 3

LIGUE 3	29	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z	AA	AB	AC
	172	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	5	5

- 29 équipes 1ères de poules montent en LIGUE 2 pour 2027
 - Les 5èmes et 6ème de poule descendent en DIVISION DEPARTEMENTALE

MONTEES DEPARTEMENTALES : 2 équipes DAMES / 4 équipes MESSIEURS maximum par département

Des montées supplémentaires pourront être proposées par les départements
sous réserve de validation par le Comité d'Organisation

Article G. Ententes de Clubs

Les ententes de clubs (mutualisation de compétiteurs pour créer des équipes) sont autorisées dans le strict cadre des alinéas suivants :

- (a) Une seule entente par club et par épreuve (Seniors Dames/Seniors Messieurs).
- (b) L'un des deux clubs doit justifier de ne pas avoir la capacité d'engager une équipe.
- (c) Les ententes ne sont possibles que dans les divisions les plus basses (Ligue 2 Dames et Ligue 3 Messieurs).
- (d) Par extension, une entente ne peut pas « monter » de division à l'issue du Championnat.
- (e) Toute entente doit être préalablement soumise à l'accord du Comité d'Organisation Compétent (competition.auvergnerhonealpes@fft.fr), qui seule pourra saisir ces équipes informatiquement.

Contacts :

Le Superviseur de poule reste votre interlocuteur de première instance pour toutes questions sur le déroulement de vos rencontres (coordonnées sur Ten'Up)

Vous pouvez également adresser vos demandes par mail à competition.auvergnerhonealpes@fft.fr

Comité d'Organisation des Interclubs Seniors : competition.auvergnerhonealpes@fft.fr

Référente ICS Messieurs : **Isabelle LIVERNOIS 06.12.85.39.21** / Référente ICS Dames : **Wided AYARI 06.24.60.41.16**

Membres : Lionel MANDRILLON / Laurence BOITE / Lionel AUDIBERT